



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Société
de criminologie
du Québec

Rapport d'évaluation du projet :
« Taxage, passeport du crime »

Mars 2002

Rapport d'évaluation du projet :

« Taxage, passeport du crime »

Par
Sandrine Maiffret,
responsable du projet

Et
Caroline Savard,
coordonnatrice du projet

Pour
La Société de criminologie du Québec

Mars 2002

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce aux subventions octroyées par les organismes suivants : le Centre national de prévention du crime, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Justice du Québec. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Introduction :

Communément appelée “taxage” au Québec, cette forme de délinquance, de plus en plus répandue parmi les jeunes, est identifiée actuellement comme le problème le plus préoccupant dans les écoles. Elle consiste en la commission d’un vol de biens avec perpétration de violence ou menaces de violence par des enfants ou des adolescents à l’égard d’un autre jeune, ce qui, d’un point de vue légal, correspond à la définition de vol qualifié donnée par le Code criminel à l’article 343. Si l’opération d’usurpation échoue, il reste qu’une agression sur la personne a été commise et la qualification de voie de fait sera alors retenue.

Lorsque de telles infractions sont commises par des adultes, celles-ci peuvent donner lieu à de lourdes sentences, comme l’emprisonnement à perpétuité. La sévérité du législateur face à ce type de comportement délictuel témoigne de l’importance que notre société accorde à l’intégrité physique des personnes et à l’équilibre psychologique de nos citoyens. S’il est vrai que les jeunes contrevenants ne se verront pas imposer des peines aussi sévères par les magistrats, il n’en demeure pas moins que la sanction infligée devra tenir compte de la violation de valeurs si fondamentales.

Bien que peu de recherches aient été menées sur le sujet, il a été rapporté que le phénomène du taxage touche tous les milieux, les plus pauvres comme les plus favorisés, et qu’il peut se produire dans différents endroits, comme les écoles, les parcs, les autobus ou les stations de métro (Côté-Trudel, Comité de coordination jeunesse-violence et gang, 1996). En outre, il est important de signaler que, d’après une étude menée par la Faculté de psychoéducation de l’Université de Montréal, pas moins de 22% des élèves interrogés affirment avoir été victimes de taxage. Du côté des agresseurs, 10% des répondants indiquent avoir déjà taxé d’autres jeunes. Si l’opinion publique veut que les taxeurs soient généralement des garçons, il est intéressant de savoir que les filles représentent près de 30% des délinquants avoués. Ces quelques chiffres nous permettent de réaliser toute l’ampleur du phénomène.

Plusieurs motifs peuvent pousser un jeune à taxer. Il peut vouloir s'approprier un bien matériel qui appartient à un autre jeune et qu'il convoite. Des sommes d'argent étant également taxées, le taxage peut apparaître pour l'agresseur comme une source facile de revenus. Ce peut être aussi le sentiment de pouvoir procuré par l'acte de taxer qui soit à l'origine de ce type de délinquance. Il arrive également que les jeunes qui ont été taxés deviennent à leur tour des taxeurs dans un but de vengeance.

Mais, ce qui empêche de lutter contre cette criminalité et qui donc entraîne une aggravation de la situation, c'est que cette forme de délinquance n'est malheureusement que rarement dénoncée. À ce propos, il a été déclaré par Maître Laliberté, qui est procureur à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, que « la grande majorité des victimes se tait (...). Pour chaque cas qui se rend jusqu'au tribunal, il y en a 7 ou 8 pour lesquels aucune plainte n'est portée », (La Presse, 29 avril 1995).

Ce constat judiciaire est confirmé par une étude effectuée par le Centre international de criminologie comparée et l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes qui rapporte que seulement 25% des victimes de taxage en auraient parlé à quelqu'un. Ainsi, la loi du silence domine généralement dans ce milieu. Elle est privilégiée, à tort, par les victimes et les témoins des scènes de taxage essentiellement pour les raisons suivantes : tout d'abord, la dénonciation ne représente pas, entre les jeunes, un comportement très apprécié. Le fait de " *stooler* ", pour reprendre leur expression, expression qui traduit bien d'ailleurs la valeur péjorative qu'ils accordent à ce genre d'attitude, n'est pas une démarche très valorisante pour le jeune qui ose s'y aventurer. Pour le jeune qui a été taxé, avouer sa victimisation est un acte honteux. Aux yeux de ses pairs, dénoncer est perçu comme un signe de faiblesse, qui donnera aussitôt une image négative du dénonciateur.

En outre, les jeunes ne considèrent pas que la dénonciation soit la solution à leurs problèmes car ils estiment que celle-ci entraînera nécessairement les représailles de leurs agresseurs d'autant plus que, dans la plupart des cas, ces derniers sont connus de leurs victimes et sont donc destinés à se revoir. Leur croyance, une fois de plus erronée, est sans doute confortée par la

méconnaissance qu'ils ont de l'aide et du soutien que les adultes pourraient leur apporter en pareille situation. Alors, ils vont chercher à se protéger en se regroupant avec d'autres victimes, ce qui fait dire aux intervenants du milieu que le taxage est la maternelle des gangs de rue. Enfin, et tout simplement, bon nombre de victimes de taxage ne dénoncent pas leurs agresseurs parce qu'elles ne sont pas conscientes de la gravité de l'acte et qu'elles ignorent totalement qu'il s'agit d'un crime contre la personne.

Pertinence et origine du projet sur le taxage :

La gravité du taxage, l'ampleur de ce phénomène, l'absence de dénonciation constatée, les diverses méconnaissances liées à cette violence et les rares outils existants pour lutter contre cette forme de délinquance sont autant d'éléments qui ne peuvent que justifier la mise en place d'un projet sur le taxage. Sa pertinence se trouve renforcée en raison des contraintes budgétaires actuelles qui devraient entraîner la fermeture de plusieurs écoles primaires, conduisant les élèves de ces écoles à se retrouver avec ceux du secondaire, augmentant ainsi les opportunités de taxage. Le besoin d'agir en la matière est donc bien réel, et l'école s'avère être un lieu propice à une démarche proactive de prévention.

C'est ainsi qu'en 1997 la Société de criminologie du Québec, en collaboration avec la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, la Commission scolaire de Laval et la police de Laval, ont initié un projet de sensibilisation au phénomène du taxage auprès d'élèves. L'année suivante, lorsque le Barreau de Laval lui demande d'assurer ce projet sous la direction du regretté juge Jacques Lamarche, celle-ci s'empresse d'accepter car ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une de ses missions générales, à savoir la contribution au développement d'approches communautaires tant sur le plan de la prévention que sur celui de l'intervention. Après avoir obtenu du Centre national de prévention du crime, du Ministère de la Sécurité publique et du Ministère de la Justice du Québec le financement nécessaire à sa réalisation, il restait à instaurer les outils pédagogiques qui permettront de réaliser cette campagne de prévention.

La trousse de sensibilisation au taxage :

Cette trousse se compose de trois outils. Tout d'abord, **une cassette vidéo** d'une durée de 22 minutes a été réalisée. Elle s'intitule "Taxage, passeport du crime" en référence à une constatation généralement faite par les intervenants du milieu, constatation mentionnée plus tôt dans notre rapport selon laquelle le taxage est souvent la première étape à franchir pour qu'un jeune puisse se faire admettre au sein d'une bande criminalisée. Elle constitue une sorte de document destiné à informer les jeunes sur le taxage, sur ce que vivent les victimes après leur agression, sur l'importance de dénoncer les taxeurs, sur les différentes formes de soutien qui existent et sur les sanctions qu'encourent les auteurs de ce type de violence.

Cet outil s'avère être assez prisé par les jeunes qui, n'étant généralement pas très réceptifs aux discours des professionnels lorsque de tels thèmes sont abordés, préfèrent recevoir de l'information au moyen de cette technique. Ceci a été confirmé lors d'une recherche menée en l'an 2000 par le département de sociologie de l'Université Laval au cours de laquelle les jeunes auraient confié qu'ils souhaiteraient être informés sur le sujet en ayant un contact soit en personne, soit par l'entremise d'un document vidéo, avec quelqu'un qui a vécu un acte de taxage (Le journal de Montréal, 29 mai 2000).

Ensuite, et afin de permettre aux jeunes qui ont visionné la cassette de revivre les différentes émotions vécues autant par la victime que par les agresseurs, **un photo-roman** a été réalisé. Celui-ci reprend les moments-clés du film et permet aux jeunes de revenir sur l'un d'eux au besoin.

Cette trousse est complétée par **un guide d'animation** à l'attention de tout professionnel désirant faire de la sensibilisation au taxage auprès des jeunes. Il les aide à animer, diriger toute discussion pouvant émerger à la suite du visionnement de la vidéo, notamment à propos des répercussions entraînées par le taxage sur leurs auteurs, et provoquer une réflexion quant aux solutions à promouvoir si l'un des jeunes est victime de taxage.

La trousse de sensibilisation au taxage s'adresse à tous les organismes (commissions scolaires, organismes communautaires, maisons de jeunes...) ou professionnels (policiers...) qui désirent procéder à des activités pédagogiques de prévention et de sensibilisation.

Objectifs visés par le projet « Taxage, passeport du crime » :

Comme on l'a vu précédemment, ce qui empêche de lutter contre le taxage, c'est la loi du silence qui prévaut dans ce domaine. Il est alors évident que si on parvenait à briser ce silence, le phénomène du taxage serait beaucoup moins important, ou du moins les souffrances vécues par les victimes seraient atténuées car prises en charge. Le taxage peut se produire partout, et notamment dans les lieux où les jeunes échappent à la surveillance des adultes. Il est donc important de leur donner les moyens de se protéger contre ce phénomène, et ceci peut être parfaitement assuré par les écoles qui ne sont plus aujourd'hui uniquement des lieux de savoir, mais également des lieux de prévention. C'est la raison pour laquelle le projet mené par la Société de criminologie du Québec a pour principaux objectifs de sensibiliser les jeunes à ce problème, de les informer et de les amener à dénoncer les agresseurs.

Afin de vérifier l'efficacité des outils mis au point, la Société de criminologie du Québec a souhaité tester la trousse de sensibilisation auprès de plusieurs élèves des écoles de Laval. Dans le cas où un réel impact serait constaté, la Société de criminologie prévoit de la rendre disponible à l'ensemble des personnes et institutions concernées par de telles activités de prévention.

Échantillon :

L'étude a été menée auprès de 86 élèves au total provenant de 4 écoles différentes, écoles qui dépendent toutes de la Commission scolaire de Laval. Il est évident que, compte tenu de la petite taille de notre échantillon, notre étude a une portée limitée. Toutefois, nous croyons que celle-ci donne un bon aperçu de l'impact que peut avoir la trousse de sensibilisation du taxage sur les jeunes.

Les 4^{ième}, 5^{ième} et 6^{ième} années du primaire sont les niveaux qui ont été ciblés. Pour le secondaire, seule une classe de secondaire 1 a participé. De façon plus précise, voici les pourcentages d'élèves pour chaque niveau :

- les élèves de 4^{ième} année représentent 16,3% de notre échantillon ;
- les élèves de 5^{ième} année représentent 51,2% de notre échantillon ;
- les élèves de 6^{ième} année représentent 13,9% de notre échantillon ;
- les élèves de secondaire 1 représentent 18,6% de notre échantillon.

Des renseignements complémentaires relatifs au profil des élèves seront mentionnés ultérieurement, dans la première partie de notre rapport.

Les élèves sont issus d'écoles se situant dans différents quartiers de Laval de façon à ce que notre échantillon soit représentatif des diversités ethniques et socio-économiques observées dans cette ville. Ainsi, parmi les 3 écoles primaires qui ont participé à notre étude, l'une d'elles représente un milieu socio-économique faible, une autre est située dans un quartier où les familles des élèves sont assez aisées et où le bien paraître est important, et enfin, les élèves de la dernière école proviennent d'un milieu social élevé, représentant donc des victimes potentielles de taxage étant donné leur niveau de vie.

Quant aux élèves du secondaire 1, qui sont issus d'un milieu socio-économique moyen, il est important de préciser que cette classe est en fait une classe d'adaptation scolaire, regroupant des élèves présentant des troubles de comportement. Beaucoup de violence est présente dans cette école.

Méthodologie :

Les écoles de Laval ont été informées du projet par l'intermédiaire de leur Commission scolaire, et seulement celles qui ont désiré participer se sont manifestées. Elles ont donc agi sur une base volontaire.

Le but de l'étude consistant à évaluer l'impact de la trousse de sensibilisation en comparant les conceptions qu'avaient les élèves sur le taxage avant et après avoir pris connaissance de cette trousse, un questionnaire d'évaluation a été élaboré pour les besoins de cette étude. Celui-ci se compose de 29 questions, aussi bien de type ouvert que fermé, réparties en 5 sections. La première porte sur le profil du jeune, la deuxième est relative à la définition et au processus du taxage, la troisième s'intéresse aux victimes de taxage, la quatrième traite des taxeurs, et enfin, la dernière section concerne la dénonciation. Par le niveau de langage utilisé dans la rédaction des questions et parce que celles-ci collent parfaitement à ce que vivent les jeunes, ce questionnaire s'adresse aussi bien à des élèves du primaire que du secondaire.

De plus, afin d'en vérifier sa compréhension et d'assurer sa validité, celui-ci a été, au préalable, testé auprès de quelques jeunes d'âges différents. Utilisé au début de notre étude, celui-ci prend le nom de *pré-test*. Lorsqu'il est utilisé en fin d'étude, on parlera alors de *post-test*. Il s'agit du même questionnaire, à l'exception d'une dernière série de questions (5 exactement, donc 34 au total) qui a été ajoutée et qui permet de recueillir les impressions des élèves sur le matériel utilisé.

Pour parvenir à l'objectif fixé, nous avons procédé en 3 étapes :

- dans un premier temps, le **pré-test** a été distribué aux professeurs concernés. Ce sont ces derniers qui feront passer eux-mêmes ce questionnaire à leurs élèves, d'une durée approximative de 15 minutes, à un moment où leur emploi du temps le leur permettra. À ce stade-ci, aucune explication sur le phénomène du taxage n'a été exposée aux jeunes.
- Une à deux semaines plus tard, **une animation** (d'une durée approximative de 1h30) sur le taxage a eu lieu dans chaque classe. Celle-ci s'effectuait par 2 ou 3 personnes jugées suffisamment proches des jeunes (au moins 1 homme et 1 femme étaient recommandés). Il s'agissait généralement de l'enseignant, de l'infirmière de l'école ou d'un travailleur social accompagné par un agent de police du poste de police communautaire (PPC) auquel l'école en question est rattachée (il y a 6 PPC à Laval, 3 pour le secteur sud où le niveau socio-économique des habitants est plutôt bas, et 3 pour le secteur nord où le milieu est plus élevé). À quelques adaptations près (particulièrement pour la classe d'adaptation scolaire), l'animation se déroulait toujours de la façon suivante : d'emblée, les animateurs demandaient

aux élèves ce qu'ils comprenaient du taxage, sans les reprendre ni leur apporter des compléments de réponses. Ensuite, la cassette vidéo était passée en classe.

Suite à cela, des petits groupes d'élèves étaient constitués pour leur permettre de discuter ensemble de quelques questions figurant sur le guide d'animation. Après réflexion, un représentant par groupe était désigné par les élèves pour présenter les réponses oralement à la classe. Suivait alors une discussion animée par les responsables. Il est important de préciser ici qu'à chaque animation, nous étions présents dans les classes à titre d'observateurs, ce qui nous a permis d'en prendre le pouls et de rapporter les propos tenus avec une extrême fidélité.

- À la fin de l'animation, donc après avoir vu le vidéo et après en avoir parlé avec les animateurs, et particulièrement les policiers qui représentent l'aspect légal du problème, les élèves ont complété **le post-test**. Enfin, le photo-roman leur était distribué.

Ainsi, par les observations réalisées lors des animations, mais également par les données recueillies grâce aux questionnaires (où les statistiques ont été traitées au premier degré), nous avons employé une méthodologie autant qualitative que quantitative. C'est l'ensemble de ces données que nous proposons de présenter dans ce rapport, et ce, en suivant l'ordre des sections établi dans le questionnaire.

I – Profil des répondants :

Les résultats obtenus aux différentes variables évaluées pour établir le profil de nos répondants vont être présentés dans les tableaux I et II. Il est évident que, dans le cadre du profil, la comparaison pré et post-test n'a pas lieu d'être.

Tableau I : L'âge et le sexe des répondants

Variables	% (n)
Âge	
9 ans	8,3 (7)
10 ans	23,8 (20)
11 ans	30,9 (26)
12 ans	15,5 (13)
13 ans	19,0 (16)
14 ans	2,5 (2)
Sexe	
Fille	35,7 (30)
Garçon	64,3 (54)

Ainsi, nous pouvons remarquer que nos répondants sont âgés de 9 à 14 ans. La majorité d'entre eux (54,7 %) a entre 10 et 11 ans, la moyenne d'âge se situant à 11,2 ans. Dans notre échantillon, les garçons sont les plus nombreux (64,3%).

Tableau II : Le lieu de naissance des répondants et de leur famille

Lieu de naissance	Province de Québec % (n)	Autre province canadienne % (n)	Autre pays % (n)
Répondant	88,1 (74)	7,1 (6)	4,8 (4)
Mère	69,0 (58)	8,3 (7)	22,7 (19)
Père	59,5 (50)	10,7 (9)	29,8 (25)
Total	72,2 (182)	8,7 (22)	19,1 (48)

Concernant le lieu d'origine des répondants et de leur famille, on constate qu'une grande partie (72,2%) d'entre eux est née dans la province de Québec. Pour ceux qui sont nés à l'extérieur du Québec ou du Canada, les parents sont plus nombreux que les jeunes.

II- Définition du taxage et description du phénomène :

Au regard des réponses obtenues à **la question 6** destinée à savoir ce que les élèves entendent par “ taxage ”, et d’après les observations recueillies en début d’animations, on constate que, généralement, les élèves ont plus ou moins tous une idée approximative de ce que représente le taxage, et ce, avant de recevoir des informations sur le sujet soit par les animateurs, soit par la cassette vidéo. Seulement 7% d’entre eux ont répondu ne pas savoir du tout ce que ce terme signifiait.

Pour ceux qui estiment savoir de quoi il s’agit, on se rend compte que beaucoup de bons éléments sont amenés, mais ce ne sont que des fragments de réponses. Leurs définitions sont souvent limitées et parfois erronées. Personne n’a donné une définition complète du taxage, ni avancé des termes exacts. Les élèves parlent souvent d’un vol ou de « *quelqu’un qui veut quelque chose que tu as et qui te force à la lui donner* ». Ils sont conscients que, parfois, pour arriver à leurs fins, ces personnes peuvent user de violence. La notion d’être obligé de donner quelque chose qui leur appartient contre leur gré est donc présente dans leurs définitions. Mais, ce dont ils sont moins sûrs, c’est la façon dont le taxeur s’y prend pour obtenir l’objet : par le vol, la force, le mensonge... . Par ailleurs, et concernant le bien qui peut faire l’objet de convoitise de la part de leurs pairs, on remarque que les élèves ne parlent que de l’argent. Si l’ensemble des répondants, quelque soit leur niveau d’études, s’entendent sur ces éléments de réponses, il apparaît que seuls les élèves du primaire font mention dans leur définition du rapport de forces qui est présent dans les scènes de taxage : « *ce sont les grands, les personnes plus fortes qui font ça aux plus petits pour nous faire peur* » (Frédéric, 4^{ème} année).

Après avoir vu la vidéo et après lecture des post-tests, on observe de façon très nette que leurs idées sur le taxage se sont éclaircies et leurs définitions précisées. À partir de ce moment-là, ils ont apporté plusieurs compléments de réponses pertinents. Nombreux sont ceux qui se sont mis à parler de vol qualifié avec menaces et violence. Alors qu’ils considéraient que des menaces étaient un jeu, ils ont réalisé que ce genre de comportement pouvait être sérieux et qu’il était un moyen de faire du taxage. Le terme “ intimidation ” a même été relevé par certains, mais il

semble que celui-ci nécessite des explications. La notion de complicité est apparue dans quelques définitions. L'aspect légal, le fait que le taxage soit un acte puni par la loi, a également été relevé. Quant à l'objet volé, on constate que beaucoup d'élèves ont pris conscience que des biens autres que l'argent pouvaient être taxés, comme des vêtements. En revanche, très peu ont souligné l'importance de dénoncer le phénomène. Néanmoins, et considérant le caractère plus exact et plus complet des définitions données après le film, on peut affirmer que ce document a véhiculé un message assez clair et relativement compréhensif par les jeunes de ce que représente le taxage.

Concernant les résultats obtenus aux **questions 7 à 11**, nous avons choisi de les regrouper dans un même tableau, le tableau III, en ne présentant que les réponses positives aux diverses propositions énoncées. De plus, n'ayant pas observé de différences significatives entre les réponses des élèves du primaire et celles du secondaire, les données ci-après constituent une compilation de l'ensemble.

Tableau III : La description du taxage

	Pré-test %* (n)	Post-test %* (n)
Les menaces sont :		
Une forme de taxage	54,8 (46)	82,3 (70)
Le taxage est :		
Un acte sans importance	9,5 (8)	18,8 (16)
Un vol avec intimidation	71,4 (60)	92,9 (79)
Un vol avec violence	90,5 (76)	96,5 (82)
Un crime interdit et puni par la loi	73,8 (62)	96,5 (82)
N'entraîne aucune punition	7,1 (6)	7,0 (6)
Le taxage peut avoir lieu :		
Dans certaines écoles seulement	13,1 (11)	15,3 (13)
Dans n'importe quelle école	86,9 (73)	92,9 (79)
Sur le chemin de l'école	92,8 (78)	100,0 (85)
Dans les parcs	90,5 (76)	98,8 (84)
Dans l'autobus, le métro	66,7 (56)	95,3 (81)
Dans les centres commerciaux	67,8 (57)	85,9 (73)
Dans d'autres endroits encore	95,2 (80)	97,6 (83)
Le taxage peut arriver à :		
Un de tes amis	89,3 (75)	97,6 (83)
À toi	79,8 (67)	89,4 (76)
À la même personne plusieurs fois	76,2 (64)	91,8 (78)
À certains jeunes seulement	44,0 (37)	40,0 (34)
Peuvent être taxés :		
Des vêtements	92,8 (78)	94,1 (80)
Des chaussures	72,6 (61)	88,2 (75)
Des bijoux	98,8 (83)	100,0 (85)
De l'argent	98,8 (83)	100,0 (85)
Une passe d'autobus	67,8 (57)	98,8 (84)
Un sac à dos	75,0 (63)	90,6 (77)
Un baladeur	96,4 (81)	98,8 (84)
Un lunch	75,0 (63)	85,9 (73)

* Les résultats ci-dessus ne représentent que les réponses des jeunes qui ont approuvé les affirmations énoncées.

Considérant le fait de savoir si les jeunes interrogés considèrent qu'une bande de jeunes qui se met, régulièrement, à faire peur à un élève et à le menacer peut être assimilé à du taxage, nous réitérons une des observations que nous avons faite précédemment relativement à la définition de ce phénomène. En effet, les réponses obtenues sur cette question au pré-test nous indiquent que presque la moitié d'entre eux (45,2%) avait tendance à ne pas prendre au sérieux les menaces,

ignorant le danger que celles-ci peuvent cacher. Constatant cet état de fait lors des animations, plusieurs animateurs leur ont alors présenté plusieurs exemples, anodins en apparence, pour leur montrer que de nombreux actes ne sont pas de simples plaisanteries, mais bien du taxage. Ils leur ont appris à voir l'escalade, l'évolution des paroles prononcées et des gestes posés lors de menaces, rendant ces dernières de plus en plus sérieuses. Ces démonstrations ont eu un impact certain puisqu'au post-test, 82,3% des répondants ont réalisé que la situation exposée à la question 7 devait être qualifiée de taxage.

Concernant la question 8, on remarque qu'il est plus facile pour les élèves de décrire la notion de taxage lorsque des choix de réponses sont proposés que lorsqu'il s'agit d'une question ouverte. En effet, dès le pré-test, déjà 90,5% d'entre eux ont répondu que le taxage est un vol avec violence, et la plupart savait également qu'il s'agit d'un acte important et que celui qui le commet peut être puni. Ainsi, on peut affirmer que la grande majorité des élèves a relativement une bonne idée de ce que représente le taxage avant d'en être informée par notre animation. Ceci rejoint les observations que nous avons déjà formulées lorsqu'il leur avait été demandé de définir la notion. Toutefois, il est clair que l'animation leur a permis d'en apprendre plus sur le sujet, ou du moins d'en informer plusieurs. Par exemple, si beaucoup (92,9%) savaient qu'un taxeur peut être puni, une proportion moins importante (73,8%) avait connaissance en revanche des sanctions pénales que ce dernier peut encourir. Ils avaient, en effet, tendance à considérer que le taxage n'est pas un acte suffisamment grave pour pouvoir entraîner son auteur jusque devant le tribunal. Mais au post-test, la quasi-totalité d'entre eux (96,5%) a estimé qu'une peine pouvait s'appliquer.

Concernant les différents lieux dans lesquels le taxage peut se produire, il est important de noter, tout d'abord, que la grande partie des répondants, que ce soit au moment du pré-test ou à celui du post-test, ne pense pas que le taxage se passe uniquement dans les écoles qui se trouvent dans des quartiers difficiles et où les élèves ont déjà des problèmes de délinquance ou autres. Par ailleurs, dès le pré-test, on s'aperçoit que pas moins de 86,9% des répondants avaient déjà conscience que le taxage peut se produire dans n'importe quelle école, sur le chemin de l'école, dans les parcs ou encore dans d'autres lieux. Au post-test, ces résultats ne font qu'augmenter. En revanche, il y a moins d'élèves (aux alentours de 67%) qui considéraient, au pré-test, que le taxage peut aussi se

produire dans l'autobus, le métro et les centres commerciaux. Mais, au post-test, ils sont plus nombreux à réaliser que le taxage peut également se produire dans ces endroits-là aussi (respectivement 95,3% et 85,9%). Cependant, il faut mentionner que même s'ils ont conscience dans l'ensemble que le taxage peut arriver n'importe où, on s'est aperçu, lors des animations, que beaucoup estimaient que cela ne pourrait pas leur arriver dans leur environnement quotidien car ils connaissent le quartier et les gens qui y circulent, et s'y sentent donc en sécurité. Les animateurs les ont alors aidés à réaliser que le danger pouvait se trouver aussi chez eux.

De même que le commentaire que nous avons exprimé concernant le fait de savoir si les répondants pensaient que le taxage se passait exclusivement dans certaines écoles, nous constatons que moins de la moitié (44%) considère que le taxage n'arrive seulement qu'aux jeunes qui ont des problèmes. De façon générale, on observe que bon nombre de répondants a conscience que le taxage peut arriver à n'importe qui, et ces croyances, à juste titre, ne font qu'augmenter lors du post-test. Toutefois, il est important de souligner que c'est concernant leur propre personne qu'ils sont les moins nombreux (79,8% au pré-test) à répondre que cela peut aussi se produire. Ils sont, en effet, plus enclins à répondre que cela peut arriver plutôt aux autres qu'à eux-mêmes. Bien qu'il y ait eu plus de réponses positives (89,4%) à cette question lors du post-test, ce résultat peut rejoindre une observation que nous avons faite lors des animations, à savoir que s'ils ont une connaissance relative du phénomène, ils ont, toutefois, tendance à le considérer comme une réalité qui est loin d'eux.

Pour les objets qui peuvent être taxés, il apparaît clairement que la très grande majorité des jeunes considère que les bijoux et l'argent représentent les biens qui sont taxés, et ce, aussi bien au pré-test (98,8%) qu'au post-test (100,0%). De même, la plupart savait, avant l'animation, que les vêtements (92,8%) et les baladeurs (96,4%) sont aussi des biens qui peuvent être l'objet de taxage. En revanche, la passe d'autobus est, parmi les différents objets proposés, celui qui est considéré par le moins de monde (67,8%) comme étant un bien qui peut être taxé. Mais, une fois de plus, on note qu'au post-test, les résultats sont plus élevés.

III- Les victimes de taxage :

À la **question 12** de cette section, nous avons cherché à savoir si parmi les répondants, certains avaient déjà été victimes de taxage et si les résultats différaient entre le pré-test et le post-test. Si tel est le cas, ceci voudrait dire que certaines d'entre elles n'avaient pas réalisé qu'elles avaient subi du taxage et que ce serait l'animation qui leur en aurait fait prendre conscience. Les résultats vont être présentés au tableau IV.

Tableau IV : Le nombre de victimes

	Pré-test :		Post-test :	
	Oui % (n)	Non % (n)	Oui % (n)	Non % (n)
As-tu déjà été taxé ?	8,4 (7)	91,6 (76)	13,1% (11)	86,9 (73)

Au regard de ces résultats, on observe que le taxage est bien un phénomène réel chez les jeunes puisque plusieurs répondants ont affirmé en avoir été victimes (8,4% au pré-test). Toutefois, il convient de noter que ce chiffre est plus important au post-test (13,1%). Cette constatation nous conduit à soutenir, comme nous le supposions au départ, que certaines victimes ignoraient, avant d'assister à l'animation, qu'elles avaient vécu du taxage. On voit donc l'importance d'informer les jeunes sur la gravité de ce type d'actes afin qu'ils ne prennent pas cette victimisation à la légère, et de leur fournir les moyens d'y faire face.

Pour les **questions 13 à 15** relatives aux diverses émotions et réactions que les victimes de taxage peuvent exprimer, les résultats ont été regroupés dans le tableau V. Seules y figurent les réponses qui approuvent les propositions énoncées.

Tableau V : Les émotions et réactions exprimées par les victimes

	Pré-test %* (n)	Post-test %* (n)
Il peut arriver à une victime de taxage de :		
Se sentir triste	89,3 (75)	95,3 (81)
Avoir toutes sortes d'angoisses	77,4 (65)	95,3 (81)
Avoir des mauvaises notes à l'école	84,5 (71)	96,5 (82)
Vouloir changer d'école	89,3 (75)	92,9 (79)
Continuer sa vie tranquillement, comme avant	22,6 (19)	18,8 (16)
Si tu étais victime, comment te sentirais-tu?		
Tu aurais peur de sortir ou de rester seul	48,8 (41)	70,6 (60)
Tu te sentirais nerveux	75,0 (63)	78,8 (67)
Tu aurais honte	22,6 (19)	41,2 (35)
Tu te sentirais triste	75,0 (63)	80,0 (68)
Cela ne te ferait rien	10,7 (9)	8,2 (7)
Si un jeune te taxait, comment réagirais-tu?		
Tu n'oserais plus retourner à l'école	19,0 (16)	36,5 (31)
Tu te vengerais en taxant à ton tour	7,1 (6)	8,2 (7)
Tu te confierais à un ami	88,1 (74)	91,8 (78)
Tu demanderais de l'aide à un adulte	84,5 (71)	92,9 (79)
Tu ne ferais rien	3,6 (3)	1,2% (1)

* Les résultats ci-dessus ne représentent que les réponses des jeunes qui ont approuvé les affirmations énoncées.

Comme l'ont déjà démontré plusieurs articles (notamment celui de Richard Gagné) et études sur le sujet, les actes de taxage peuvent avoir sur les victimes des effets néfastes, voire dévastateurs. Elles vont se mettre à avoir peur de retourner à l'école, d'autant plus que leurs agresseurs fréquentent la plupart du temps le même établissement. L'absentéisme va alors augmenter, tout comme le décrochage scolaire. Suivent toutes sortes d'effets psychologiques, tels que des troubles du sommeil, dont l'ampleur nous est révélée par les rapports présentenciels adressés au tribunal lors d'affaires de cette espèce. Leur estime de soi va diminuer, ce qui va les conduire à s'isoler. Mais, les conséquences du taxage sur les victimes ne s'arrêtent pas là. Certaines vont jusqu'au suicide, comme ce fut le cas il y a quelque temps (automne 1999) à Longueuil. En Angleterre, les autorités ont évalué qu'entre 18 et 20 enfants se suicident chaque année directement à cause des actes d'intimidation qu'ils ont subis.

Devant la gravité de ces constatations, il nous est apparu important de vérifier si les jeunes avaient conscience de l'importance du malaise vécu par les victimes de taxage. Les résultats

présentés au tableau V nous indiquent que si les répondants sont dans l'ensemble conscients, dès le pré-test, des conséquences négatives du taxage sur les victimes, il apparaît, cependant, que leur prise de conscience est plus importante lorsque la victime est une personne extérieure que lorsqu'il s'agit de leur propre personne. Une fois encore, il est indispensable de leur faire réaliser que le danger peut aussi les toucher personnellement. Concernant ce qui peut arriver à une victime, on note que c'est la tristesse et le désir de changer d'école qui ont été les plus retenus par les répondants (89,3% pour chacune des propositions). Au post-test, c'est la quasi-totalité des jeunes qui a approuvé l'ensemble des propositions énoncées. Dans le cas où ce serait eux les victimes, les sentiments les plus mentionnés sont la nervosité et la tristesse. Mais, l'animation a eu une influence positive certaine sur eux puisque les résultats obtenus au post-test sont supérieurs à ceux du pré-test.

Concernant le fait de savoir comment ils réagiraient s'ils étaient taxés, on observe, là encore, une nette augmentation entre les résultats du pré-test et ceux du post-test. Mais que ce soit avant ou après l'animation, les réactions les plus choisies par les répondants consistent à se confier à un ami et à demander de l'aide à un adulte (respectivement 91,8% et 92,9% des répondants au post-test). Par ailleurs, on voit que la vengeance n'est pas une réaction très prisée parmi nos répondants (7,1% des répondants au pré-test et 8,2% des répondants au post-test).

Pour **la question 16** relative au suicide des victimes de taxage, les résultats obtenus figurent au tableau VI.

Tableau VI : Le suicide chez les victimes de taxage

	Pré-test :		Post-test :	
	Oui % (n)	Non % (n)	Oui % (n)	Non % (n)
Une victime peut-elle se suicider?	48,7 (39)	51,3 (41)	73,5 (61)	26,5 (22)

Au niveau des résultats du pré-test, on observe que plus de la moitié (51,3%) des répondants pensait que le taxage ne pouvait pas conduire les victimes jusqu'au suicide. Avec l'animation, il

est évident qu'un bon nombre d'élèves a pris conscience de la gravité des conséquences du taxage puisque 73,5% des répondants ont réalisé qu'une victime, face au malaise qu'elle ressent, peut aller jusqu'à se suicider.

IV- Les taxeurs :

Contrairement à la victime de taxage, le taxeur ne se sent pas toujours mal à l'aise par rapport aux gestes qu'il a posés. Attiré par le gain et le pouvoir, il peut se vanter avec fierté de son comportement, ne manifestant que très peu d'empathie pour la souffrance des autres. D'autres, en revanche, pourront ressentir de la honte et de la culpabilité. Mais, dans les deux cas, ils ignorent souvent ce qu'ils encourent. C'est pourquoi il est important de les en informer.

La question 17 a pour but de nous faire savoir si des taxeurs se trouvent dans notre échantillon. Les réponses figurent au tableau VII.

Tableau VII : Le nombre de taxeurs

	Pré-test :		Post-test :	
	Oui % (n)	Non % (n)	Oui % (n)	Non % (n)
As-tu déjà taxé ?	2,4 (2)	97,6 (82)	3,6 (3)	96,4 (81)

À la lecture de ces résultats, il apparaît que le taxage serait plutôt une délinquance marginale puisqu'elle apparaît être le fait d'une très faible minorité : environ 3% des répondants seraient des taxeurs. Si l'on se réfère à des études menées sur le sujet, on remarque que ce chiffre est supérieur. En effet, dans une étude empirique menée par Anne-Élyse Deguire en l'an 2000 (Journal La Presse, 8 octobre 2000) auprès de 500 élèves, il ressort que 10% de ces répondants auraient indiqué avoir eux-mêmes taxé d'autres jeunes. Cette différence de résultats pourrait s'expliquer par le fait que les élèves interrogés dans cette étude proviennent exclusivement du secondaire, alors que la grande majorité de notre échantillon provient, elle, du primaire.

Par ailleurs, il faut noter qu'au pré-test, 2 jeunes sur 84 ont répondu avoir déjà taxé quelqu'un, alors qu'au post-test, 1 personne de plus a avoué son acte. Ceci nous fait supposer que l'animation aurait eu un certain impact : face à la dénonciation de la gravité de ce comportement délictueux, le jeune a sans doute pris conscience de ce qu'il a fait. Il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais il y a fort à parier que le visionnement de la cassette vidéo et les discussions qui ont suivi l'ont certainement influencé dans sa démarche.

Les questions 18 à 22 sont relatives au profil des taxeurs ainsi qu'aux sanctions encourues. Les résultats obtenus sont présentés au tableau VIII.

Tableau VIII : Le profil des taxeurs et les sanctions encourues

	Pré-test %* (n)	Post-test % (n)
Le taxeur peut être :		
Un jeune de ton école	80,9 (68)	97,6 (83)
Un jeune d'une autre école	88,1 (74)	94,1 (80)
Un jeune plus âgé que toi, accompagné d'autres jeunes	96,4 (81)	98,8 (84)
Un jeune que tu connais	70,2 (59)	87,1 (74)
Un inconnu	91,7 (77)	92,9 (79)
Pour faire du taxage, un jeune peut :		
Utiliser une arme	91,7 (77)	95,3 (81)
Un jeune fait du taxage pour :		
S'amuser	34,5 (29)	67,1 (57)
Plaire à sa gang, se faire aimer de ses amis	67,9 (57)	91,8 (78)
Obtenir un objet qu'il n'a pas et dont il a envie	91,7 (77)	98,8 (84)
Se faire de l'argent	94,0 (79)	95,3 (81)
Avoir du pouvoir	79,8 (67)	88,2 (75)
Aucune de ces raisons	7,1 (6)	10,6 (9)
Quand un jeune fait du taxage, il peut lui arriver de :		
Être suspendu ou renvoyé plusieurs jours de son école	94,0 (79)	98,8 (84)
Être obligé de régler le conflit à l'intérieur de son école	84,5 (71)	82,3 (70)
Être arrêté par la police	89,3 (75)	98,8 (84)
Passer devant le tribunal	64,3 (54)	96,5 (82)
Être envoyé en prison	54,8 (46)	94,1 (80)
Aucune de ces punitions ne peut lui être infligée	2,4 (2)	7,1 (6)
Tu accompagnes un ami qui va taxer quelqu'un, mais tu ne participes à l'agression et tu ne dévoiles rien. Tu peux :		
Être accusé en justice et recevoir une punition	91,7 (77)	92,9 (79)

* Les résultats ci-dessus ne représentent que les réponses des jeunes qui ont approuvé les affirmations énoncées.

Une observation rapide des résultats présentés au tableau VIII nous indique que l'animation a eu un impact non négligeable sur les répondants puisqu'au post-test, la plupart d'entre eux a

approuvé les différentes propositions énoncées, certaines propositions enregistrant souvent la quasi-totalité des réponses.

De façon plus précise, lorsqu'il a été demandé aux élèves d'identifier le genre de jeune qui pourrait être un taxeur, on se rend compte que, aussi bien au pré-test que lors du post-test, leur première réponse consiste à dire qu'un taxeur est un jeune plus âgé que sa victime (respectivement 96,4% et 98,8%). Ceci vient confirmer une de leurs croyances déjà relevée lors des animations, à savoir que « *ceux qui taxent sont toujours les plus vieux, les plus grands, les plus musclés et qui ont de la force* » (Antoine, 5^{ième}). En revanche, on note une importante différence sur certaines questions entre les deux tests. Lors du pré-test, on observe que la grande majorité des répondants a tendance à penser que le taxeur est une personne extérieure à leur entourage : 91,7% d'entre eux considèrent qu'il s'agit d'un inconnu et 88,1% pensent qu'il n'est pas de leur école. Avec les résultats du post-test, on est en mesure d'affirmer que leur vision a changé puisque la quasi-totalité des répondants (97,6%) estime que le taxeur peut être un jeune de leur école. Alors qu'il avait déjà été relevé que les jeunes croyaient, à tort, que le danger ne pouvait se trouver dans leur environnement, on peut penser, à l'observation de ce résultat, que le visionnement de la cassette vidéo a eu une influence bénéfique sur leur perception en la matière.

Concernant l'emploi d'une arme par les taxeurs, il est rassurant de constater aussi bien au pré-test qu'au post-test que la quasi-totalité des répondants (plus de 90%) a conscience de cette éventualité car un tel comportement de la part des taxeurs se produit dans la pratique. Dans l'étude menée par Madame Deguire (déjà mentionnée plus tôt dans notre rapport), il a été rapporté que parmi les victimes de son étude, 15% ont indiqué qu'une arme avait été utilisée pendant leur agression, la violence croissant en fonction de la valeur du bien convoité.

Ensuite, il a été demandé aux répondants de se prononcer sur les différents motifs qui peuvent pousser un jeune à faire du taxage. Au pré-test, 94% des répondants estiment que c'est avant tout pour se faire de l'argent qu'un jeune se met à taxer. Vient ensuite le désir de posséder un objet qu'il n'a pas (91,7%), suivi par l'attrait du pouvoir (79,8%). Au post-test, les raisons essentielles invoquées par plus de 91% des répondants sont la volonté d'obtenir un bien convoité, de se faire

de l'argent et de plaire à ses amis. Ces motifs représentent ceux qui apparaissent le plus clairement dans le film, d'où, encore une fois, l'influence certaine de l'animation sur les réponses des répondants.

Pour les différentes sanctions qu'un taxeur risque de se voir infliger suite aux gestes qu'il a posés, il apparaît clairement que, lorsque la question leur a été posée au pré-test, quasiment la moitié des répondants ignorait que ce type de délit tombait sous le coup de la loi pénale. Ils avaient presque tous tendance à répondre que c'était le renvoi de l'école qui s'appliquait à un taxeur à titre de punition. Au post-test, plus de 94% des répondants ont réalisé que la sanction applicable à un taxeur pouvait aller beaucoup plus loin qu'une simple punition disciplinaire. En effet, alors qu'au pré-test seulement 54,8% des répondants pensaient qu'un taxeur pouvait être envoyé en prison, 94,1% ont considéré cette possibilité au post-test.

Au regard de la situation de complicité qui leur a été exposée à la question 22, on observe que la grande majorité des répondants (aux alentours de 90%) est consciente qu'une personne qui a participé de façon passive, et en connaissance de cause à une scène de taxage, peut tout à fait se voir infliger une sanction. Les réponses sont quasiment similaires au pré-test qu'au post-test.

V- La dénonciation :

Comme nous l'avons déjà spécifié dans l'introduction de ce rapport, le taxage, en plus d'entraîner chez ses victimes de multiples effets néfastes, perdure car la dénonciation est chose rare en la matière. Or, pour que cesse cette loi du silence, il est indispensable de montrer aux jeunes qu'il existe des solutions, et que la dénonciation est le début de la résolution de leurs problèmes.

Dans un premier temps, il nous est apparu important de s'intéresser aux réactions de nos jeunes face à des situations de taxage, ce qui sera traité dans **les questions 23 et 24**. Les réponses obtenues sont présentées au tableau IX.

Tableau IX : Les réactions des répondants face à des situations pratiques

	Post-test :		Post-test :	
	Oui % (n)	Non % (n)	Oui % (n)	Non % (n)
Tu te fais taxer. Que fais-tu ?				
Tu donnes sans rien dire pour ne pas fâcher le taxeur	7,2 (6)	92,8 (78)	9,4 (8)	90,6 (77)
Tu ne veux plus retourner à l'école	25,0 (21)	75,0 (63)	41,2 (35)	58,8 (50)
Tu te venges en taxant à ton tour	7,2 (6)	92,8 (78)	5,9 (5)	94,1 (80)
Tu en parles à un ami	84,5 (71)	15,5 (13)	91,8 (78)	8,2 (7)
Tu en discutes avec tes parents	91,7 (77)	8,3 (7)	90,6 (77)	9,4 (8)
Tu vas voir le directeur de l'école	84,5 (71)	15,5 (13)	85,9 (73)	14,1 (12)
Tu apprends qu'un élève taxe. Que fais-tu?				
Tu en parles à quelqu'un car c'est ton devoir	71,4 (60)	28,6 (24)	91,8 (78)	8,2 (7)
Tu ne fais rien car ce n'est pas à toi d'agir	25,0 (21)	75,0 (63)	4,7 (4)	95,3 (81)

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la grande majorité des jeunes interrogés a généralement tendance à répondre que, s'ils venaient à être taxés, ils iraient se confier à quelqu'un. Ceci se vérifie aussi bien au pré-test qu'au post-test. La vengeance, tout comme le fait de se laisser victimiser sans rien dire, n'apparaissent pas être des réactions prisées par nos répondants. En effet, 92,8% d'entre eux n'ont pas approuvé ces types de réactions. Ils préféreraient rapporter leurs problèmes aussi bien à un de leurs pairs qu'à un adulte : ils estiment que les différents interlocuteurs cités dans cette question sont tous des personnes de confiance.

Les pourcentages observés étant assez élevés dès le pré-test, on ne note pas de différence significative avec les résultats du post-test sur ce point.

Toutefois, un élément est important à relever : alors qu'au pré-test 25% des répondants estimaient que s'ils étaient menacés régulièrement, ils auraient peur de retourner à l'école, on note qu'au post-test, c'est plus de 40% d'entre eux qui disent ne plus vouloir retourner à l'école. Dans ce cas là, la vidéocassette semble avoir produit sur eux un effet inverse à celui recherché. Pour la première fois, celle-ci aurait eu une influence négative. Mais, cette critique pourrait être atténuée dans la mesure où il est probable que cette réaction soit attribuée au fait que les élèves, après avoir vu le processus du taxage dans le film, se seraient mis à réaliser à quel point cette violence peut être traumatisante pour la victime qui la subit.

Par contre, au sujet de la seconde question traitée dans le tableau IX, on peut dire que l'animation a eu une influence sur les réponses des élèves. Si ces derniers apprenaient qu'un jeune de leur école faisait du taxage, on remarque que 25% d'entre eux n'en diraient mot à personne sous prétexte qu'ils considèrent que, dans ce contexte, ils n'ont pas à intervenir. Lors des animations, nous avons pu observer que ceux-ci faisaient une confusion entre le fait de rapporter ce dont ils ont connaissance pour mettre fin à la situation et le fait de stooler pour embêter un camarade. Les animateurs les ont alors aidés à éclaircir ces deux notions. Au post-test, il est intéressant de constater que cette proportion est passée à 4,7%.

Il a ensuite été demandé aux élèves s'ils pensaient qu'ils devaient dénoncer les taxeurs. Dans le cas d'une réponse affirmative, ils devaient justifier leur choix. Les résultats obtenus à cette **question 25** vont être présentés dans le tableau X.

Tableau X : L'opinion des jeunes sur l'importance de dénoncer les taxeurs

	Pré-test % (n)	Post-test % (n)
--	-------------------	--------------------

Est-il important de dénoncer les taxeurs ?		
Non, ce n'est pas important de le faire	10,7 (9)	4,7 (4)
Oui, c'est important de le faire	89,3 (75)	95,3 (81)
Oui, c'est important de le faire parce que :		
C'est un acte grave qui doit être puni	97,3 (73)	97,5 (79)
Cela fait partie de mes devoirs de le faire	66,7 (50)	92,6 (75)
Cela permet de me protéger	76,0 (57)	86,4 (70)
Cela permet de protéger les autres	93,3 (70)	96,3 (78)
Si je ne dis rien, le taxeur ne sera pas puni et continuera d'agir	76,0 (57)	80,2 (65)

Relativement à cette question, il est clair que l'animation a eu un impact certain et positif sur les répondants. Bien que dès le pré-test, une grande majorité d'entre eux (89,3%) pensait qu'il est important de dénoncer les taxeurs, on remarque qu'au post-test, il y a de plus en plus de répondants qui considèrent qu'il est nécessaire qu'ils agissent ainsi (95,3%). Parmi les différentes raisons qu'ils privilégient à l'appui de leur affirmation, le fait qu'il s'agit d'un acte grave est la justification la plus importante pour eux, aussi bien au pré-test qu'au post-test (environ 97% des répondants approuvent ce motif).

Vient ensuite le fait qu'un tel comportement permet de protéger leurs camarades de ce genre de violence (entre 93,3% et 96,3%). Il est alors curieux de constater que, parmi ceux qui considèrent qu'il est important de dénoncer, ils pensent davantage qu'une dénonciation de leur part permettra de protéger autrui que leur propre personne (76% dans ce dernier cas au pré-test). Cela rejoint peut-être le fait qu'ils ont généralement tendance à penser que le taxage est une réalité loin d'eux et qu'il y a plus de chances que cela arrive aux autres plutôt qu'à eux-mêmes.

Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'au pré-test, le fait que la dénonciation fait partie de leurs devoirs est la justification qui a été la moins choisie par nos répondants (66,7%). Cette croyance est confirmée par certaines discussions à ce sujet qui ont pu être relevées lors des animations. Plusieurs policiers ont insisté sur le fait que chaque jeune a un devoir de dénoncer toute personne qui agit à l'encontre de la loi, et qu'ils avaient une responsabilité à assumer en la matière. Cette démarche effectuée par les animateurs nous apparaît être fort bénéfique pour les

élèves, d'autant plus que celle-ci va dans le même sens que l'orientation de la pédagogie adoptée par les enseignants des écoles de Laval, qui vise à faire des jeunes de véritables citoyens responsables.

Parmi ceux qui considèrent qu'il n'est pas important qu'ils dénoncent quelqu'un qui fait du taxage, il a été relevé, lors des animations, que ceux-ci justifient généralement leur opinion en disant qu'ils ont peur des représailles de leur agresseur en agissant ainsi. Le commentaire d'une élève vient appuyer cette crainte : « *même si tu le dis à quelqu'un, ça ira encore plus mal. On te fera encore plus de menaces* » (Marie, 5^{ième} année).

Suite à cette question, il a été demandé aux élèves, à **la question 26**, s'ils iraient dénoncer leur agresseur dans le cas où ils seraient les victimes. Les résultats obtenus figurent au tableau XI.

Tableau XI : La dénonciation en tant que victime du taxage

	Pré-test % (n)	Post-test % (n)
Si tu étais victime, dénoncerais-tu ton taxeur ?		
Oui, je le dénoncerais	91,7 (77)	95,3 (81)
Non, je ne le dénoncerais pas	8,3 (7)	4,7 (4)
Oui, je le dénoncerais aux personnes suivantes :		
À un(e) ami(e)	70,1 (54)	74,1 (60)
À mon chum / ma blonde	57,1 (44)	55,5 (45)
À mes parents	89,6 (69)	86,4 (70)
À un professeur	79,2 (61)	82,7 (67)
Au directeur de l'école	80,5 (62)	88,9 (72)
À un adulte avec lequel je me sens proche	87,0 (67)	82,7 (67)
À la police	66,2 (51)	87,6 (71)

Les résultats du tableau XI nous indiquent qu'aussi bien au pré-test qu'au post-test, la grande majorité des répondants (pas moins de 91%) estime que, s'ils étaient victimes, ils iraient dénoncer leur agresseur. Concernant les personnes à qui ils iraient rapporter leur victimisation, on voit qu'ils se confieraient davantage à des adultes qu'à un de leurs pairs. Au pré-test, les parents représentent ceux vers qui la plupart irait parler (89,6%). Vient ensuite un autre adulte qui leur est proche pour 87% des répondants, puis le directeur de l'école pour 80,5%. Au post-test, ces

résultats changent. Presque 90% des répondants ont choisi de faire leur dénonciation auprès du directeur de l'école, suivi de près par la police.

Alors que seulement 66,2% d'entre eux envisageaient d'aller le dénoncer à la police au moment du pré-test, il est intéressant de constater qu'au post-test, 87,6% pensent s'adresser à cette institution en pareille situation. Particulièrement sur ce point là, on peut affirmer que l'animation a influencé les jeunes de notre échantillon de façon positive.

Pour les rares élèves qui ont répondu ne pas dénoncer leur taxeur s'il leur arrivait d'être victime, nous avons pris la décision de ne pas commenter les diverses justifications invoquées à l'appui de leur choix en raison du trop faible effectif obtenu (7 élèves au pré-test et 4 au post-test).

La question 27 a été posée aux élèves dans les mêmes termes que la question 26, mais à la différence près que cette fois-ci, ils doivent se mettre à la place du témoin d'une scène de taxage. Leurs réponses figurent au tableau XII.

Tableau XII : La dénonciation en tant que témoin d'une scène de taxage

	Pré-test % (n)	Post-test % (n)
Si tu étais témoin dénoncerais-tu ton taxeur ?		
Oui, je le dénoncerais	82,1 (69)	85,9 (73)
Non, je ne le dénoncerais pas	17,9 (15)	14,1 (12)
Oui, je le dénoncerais aux personnes suivantes :		
À un(e) ami(e)	62,3 (43)	67,1 (49)
À mon chum / ma blonde	49,3 (34)	50,7 (37)
À mes parents	85,5 (59)	90,4 (66)
À un professeur	84,0 (58)	84,9 (62)
Au directeur de l'école	88,4 (61)	91,8 (67)
À un adulte avec lequel je me sens proche	85,5 (59)	87,7 (64)
À la police	69,6 (48)	93,1 (68)

En faisant une analyse comparative des données obtenues aux questions 26 et 27, on s'aperçoit que les répondants seraient plus nombreux à dénoncer les taxeurs lorsqu'ils seraient les victimes de l'agression que lorsqu'ils en seraient les témoins (respectivement au pré-test, 91,7% et 82,1%).

Ce résultat était prévisible dans la mesure où, lors des animations, les animateurs se sont rendus compte que bien des élèves avaient du mal à comprendre pourquoi ils devaient intervenir en tant que dénonciateurs lorsqu'ils n'étaient que des témoins. Le sens d'une responsabilité leur échappe souvent. Beaucoup ont montré qu'ils auraient peur de s'en mêler. C'est pourquoi il leur a été expliqué qu'ils ont un devoir civil d'aider toute personne qui se trouve en difficultés. Ainsi, au post-test, on a enregistré plus de répondants qui ont estimé qu'ils devaient dénoncer un taxeur même s'ils ne sont que des témoins (85,9%). Concernant les personnes à qui ils iraient le dénoncer, on note, une nouvelle fois, qu'ils ne privilégient pas tous les jeunes de leur âge (entre 49 et 67% des répondants). Pour le pré-test, c'est au directeur de l'école que la grande majorité d'entre eux irait le dire (88,4%). En revanche, au post-test, la plupart irait dénoncer le taxeur auprès de la police (93,1%). Donc, là encore, l'animation a une influence positive sur les réponses des élèves. Concernant les raisons pour lesquelles certains ne dénonceront pas le taxeur, nous renouvelons le commentaire que nous avons fait précédemment, à savoir que notre effectif est trop limité pour pouvoir apporter des explications significatives.

Un retour sur les victimes de taxage doit être fait aux **questions 28 et 29**, plus précisément concernant ce qu'elles ressentiraient après avoir procédé à la dénonciation de leur agresseur et les personnes qui pourraient les aider suite à leur démarche. Les résultats vont être présentés au tableau XIII.

Tableau XIII : L'après dénonciation pour la victime de taxage

	Pré-test % (n)	Post-test % (n)
Après avoir dénoncé ton agresseur, tu te		

sentirais :		
Soulagé, cela me fera du bien	88,1 (74)	88,2 (75)
Je n'aurais plus peur	75,0 (63)	84,7 (72)
Cela ne changerait rien	25,0 (21)	22,3 (19)
J'aurais encore plus peur	14,3 (12)	15,3 (13)
Après avoir dénoncé ton agresseur, les personnes suivantes viendront te voir pour t'aider :		
Tes parents	95,2 (80)	95,3 (81)
Un membre du personnel de l'école	69,0 (58)	87,0 (74)
Un psychologue	52,4 (44)	71,8 (61)
Un travailleur social	47,6 (40)	72,9 (62)
Aucune de ces personnes ne viendra me voir	13,1 (11)	5,9 (5)

Les résultats du tableau XIII nous indiquent, tout d'abord, que la grande majorité des répondants (88%), tant au pré-test qu'au post-test, estime que s'ils étaient victimes de taxage et s'ils iraient dénoncer leurs taxeurs, ils se sentiraient soulagés.

De plus, on remarque que les animations ont eu une influence bénéfique puisqu'au post-test, plus de répondants (presque 10%) ont réalisé qu'une dénonciation de leur part leur permettrait de ne plus avoir peur. En revanche, il y a autant de répondants au pré-test et au post-test qui considèrent qu'une telle démarche ne permettrait pas de les rassurer.

Lorsqu'il leur a été demandé quelles seraient les personnes qui pourraient les soutenir après leur démarche de dénonciation, on constate, une fois de plus, que la plupart d'entre eux (environ 95%) considère que ce sont leurs parents, et ce, tant au pré-test qu'au post-test. Concernant les autres personnes qui étaient citées dans la question, on observe, au post-test, que beaucoup plus de répondants estiment que ces gens-là pourraient les aider. Il est rassurant de constater que les divers outils utilisés pour les sensibiliser au taxage leur ont permis de se rendre compte que, dans pareille situation, ils ne se retrouveraient pas seuls dans leur démarche de dénonciation et que des adultes étaient disposés à les soutenir. Par conséquent, très peu de répondants continuent à penser que personne ne les aidera (seulement 5,9% d'entre eux).

VI- Retour sur la vidéo et l'animation :

Après les divers sujets abordés tout au long de notre questionnaire, nous avons jugé bon, pour compléter notre évaluation, d'interroger plus particulièrement nos jeunes sur la cassette vidéo

qu'ils ont vue et sur l'animation à laquelle ils ont assisté. Il est alors évident que ces questions n'ont été posées que dans le post-test et que, par conséquent, il n'y aura pas de comparaison avec le pré-test.

Tout d'abord, il leur a été demandé à **la question 30**, qui est une question ouverte, de dire ce qui les avait le plus marqués dans le film. Toutes sortes d'éléments ont alors été mentionnés. La scène du taxage, plus exactement l'agression que Tania a subie la nuit dans le parc, le vol de son manteau, la façon dont le taxage commence (par des taquineries), le lieu où l'acte prohibé peut se produire et les jeunes qui l'ont commis ont marqué une très grande partie de nos répondants. Ils ont également retenu l'état de la victime lorsqu'elle est rentrée chez elle, son courage d'aller dénoncer ses agresseurs auprès du directeur de l'école et d'avoir porté plainte à la police. La réaction de l'amie de Tania, le soutien qu'elle lui a témoigné lors de sa démarche de dénonciation a retenu l'attention de certains.

L'autre aspect du film qui a marqué la plupart des répondants est tout le côté pénal du taxage. Beaucoup ont été surpris par la gravité de ce phénomène, et ignoraient les lourdes conséquences que celui-ci pouvait entraîner. L'arrestation des agresseurs par la police, leur détention dans l'attente du procès, leur convocation au tribunal, tout comme les sentences rendues par le juge les ont impressionnés. Le fait que les complices du taxeur aient aussi été punis en a marqué plusieurs. De façon générale, ce film a su capter leur attention. Le commentaire de Sébastien, un élève de 5^{ème}, résume parfaitement ce constat : « *le film est très bien fait, j'ai beaucoup appris* ».

Suite à cela, les élèves ont été interrogés, au cours des **questions 31 à 34**, sur la cassette vidéo, l'animation et l'importance de dénoncer le taxage. Leurs réponses figurent dans le tableau XIV.

Tableau XIV : L'opinion des répondants sur le film, l'animation et l'importance de dénoncer

	Oui % (n)	Non % (n)
Pourrait-il t'arriver de vivre les mêmes situations que celles du film ?	83,5 (71)	16,5 (14)
La vidéo t'a-t-elle appris quelque chose ?	91,8 (78)	8,2 (7)

L'animation t'a-t-elle appris quelque chose ?	90,6 (77)		9,4 (8)	
	Un peu % (n)	Assez % (n)	Beaucoup % (n)	Pas du tout % (n)
Après le film et l'animation, es-tu convaincu qu'il est important de dénoncer les taxeurs ?	7,1 (6)	14,1 (12)	76,5 (65)	2,3 (2)

Concernant la question 31, à savoir si les jeunes pensent qu'il pourrait leur arriver de vivre la même chose que dans le film, il est fort encourageant de constater qu'à la toute fin de l'animation, une grande partie d'entre eux (83,5%) a enfin réalisé que le taxage n'est pas une réalité loin d'eux et qu'à tout moment ils peuvent être confrontés à ce genre de situation. Comprenant cela, ils seront mieux à même d'y faire face.

Les résultats obtenus aux deux questions suivantes viennent nous confirmer à quel point la cassette vidéo et l'animation ont eu un impact bénéfique sur nos jeunes. En effet, plus de 90% d'entre eux ont répondu avoir appris quelque chose. Leurs réponses nous prouvent combien il est nécessaire d'informer les jeunes sur ce sujet plutôt que de rendre celui-ci tabou, laissant ainsi les jeunes totalement dépourvus face à une réalité qui les frappe suffisamment souvent pour dire qu'il est urgent d'agir.

Enfin, concernant un des objectifs majeurs de notre projet, à savoir parvenir à briser le silence qui domine face à cette violence, nous pouvons affirmer, non sans une certaine satisfaction, que les outils mis en place par la Société de criminologie du Québec ont permis à 76,5% des répondants de prendre conscience de l'importance de dénoncer le taxage.

CONCLUSION :

L'ensemble des données recueillies auprès des élèves de quelques écoles de la Commission scolaire de Laval vient d'être présenté, accompagné de comparaisons entre les résultats obtenus au pré-test et ceux obtenus au moment du post-test. Mais, notre rapport d'évaluation ne saurait être complet sans dire quelques mots sur des observations d'ordre général qui ont pu être relevées

au cours des animations en classe, ni sans formuler quelques suggestions à titre d'amélioration de la trousse de sensibilisation au taxage.

Observations générales :

Beaucoup d'élèves ont été impressionnés en regardant la cassette vidéo dans la mesure où ils ignoraient que les scènes du film pouvaient vraiment se passer dans la vie. Certains ont demandé s'il s'agissait d'une histoire vraie. Une chose est sûre : c'est que le film a su capter leur attention, et ce, quelque soit leur âge. Notamment, la classe de secondaire 1 de notre échantillon est une classe qui est habituellement assez dissipée. Or, leur professeur nous a fait part que, pendant cet atelier, ils ont affiché une concentration soutenue. Le film a su les intéresser, et des élèves du primaire ont même demandé à le revoir.

Dans chaque classe, l'animation s'est déroulée selon le processus indiqué dans le guide. Seuls des petits changements ont été pratiqués dans la classe de secondaire 1 afin de s'adapter aux élèves. Mais à chaque fois, on a pu observer une bonne participation des élèves. Leurs réactions et leurs questions étaient nombreuses. Certains se sont mis à raconter leur propre expérience. Ce sont généralement des victimes qui ont raconté ce qui leur avait été taxé (un lunch en l'occurrence) et la façon dont ils ont réglé leur problème. D'autres, par leurs commentaires, ont suscité des interrogations chez les animateurs présents, qui ont alors décidé de revoir individuellement ces jeunes après l'animation.

L'aspect légal du taxage les ayant particulièrement intéressés, cela a permis aux agents de police d'aborder toutes sortes de notions importantes, des notions telles que la loi des jeunes contrevenants, les conséquences entraînées par un dossier criminel, les antécédents judiciaires ainsi que la différence entre une poursuite menée au pénal et une poursuite menée au civil.

Bilan et suggestions :

La lecture des résultats, résultats présentés tout au long de ce rapport, nous indique de façon évidente que les buts poursuivis par la Société de criminologie ont été atteints. En effet, il a été

vérifié, à maintes reprises, que la trousse de sensibilisation au taxage qu'elle a mis en place a exercé un impact positif sur les jeunes qui, par leur participation, nous ont permis de la tester.

Ces derniers ont pris conscience de la gravité du phénomène puisqu'il est condamnable pénalement, mais également des lourdes conséquences qu'il peut entraîner tant pour la victime que pour son agresseur. Ils ont compris qu'il s'agit d'un acte qui n'est pas acceptable aux yeux de notre société et que leurs auteurs peuvent en répondre devant le juge. Pour contrer ce phénomène, ils ont réalisé que la dénonciation est un bon moyen d'y parvenir et que celle-ci a une signification bien différente de celle de « *stooler* » un camarade, une des raisons majeures pour laquelle ils refusaient de dénoncer cette violence. Mais, cela n'était possible qu'à une seule condition : qu'ils reconnaissent que le taxage peut aussi leur arriver à eux. Et c'est ce qui s'est produit pour la plupart.

À ce sujet, il faut noter que, dans plusieurs écoles du primaire, le taxage avait déjà été abordé dans un cours sur la violence en début d'année scolaire. Pourtant, avant qu'ils assistent à l'animation, la plupart continuait à dire que le taxage ne pouvait pas arriver chez eux. Après l'animation, ils se sont aperçus que cela pouvait aussi arriver dans leur quartier. Par conséquent, les messages sont bien passés parmi les élèves.

Nous commencerons nos suggestions en vous faisant part de craintes que certains enseignants nous avaient faites partager lors d'une rencontre avec plusieurs animateurs potentiels. En effet, ils redoutaient que certaines scènes du film fassent peur aux élèves du primaire particulièrement qui sont souvent naïfs. D'autres considéraient que cela contribuait à leur donner une image négative du secondaire et proposaient, pour éviter ce genre d'effet, qu'une autre version du film soit produite avec cette fois-ci des élèves du primaire. À cela, nous répondrons que le visionnement du film ne va pas sans être accompagné d'une bonne préparation. Des explications préalables sont nécessaires. Sur ce point, nous faisons confiance aux enseignants. Ils connaissent leurs élèves et savent la meilleure façon de leur présenter le projet. En outre, plus que l'on ne pense, des élèves du primaire sont confrontés à des problèmes de taxage. Il est donc important de les y préparer afin qu'ils sachent comment réagir si cela leur arrivait. Un des objectifs de la mise au point de cette

trousse de sensibilisation au taxage consiste à faire de la prévention, et ceci nécessite que l'on agisse auprès des élèves avant qu'il ne soit trop tard. Par conséquent, les craintes mentionnées ne se sont pas vérifiées au cours de notre étude. Des enseignants ayant participé à notre étude ont même proposé d'adapter le projet aux plus petites classes.

De même, il nous a été suggéré de prévoir un autre film dans lequel le rôle de la victime serait tenu par un garçon par crainte d'entraîner, avec la version actuelle, une identification systématique de la victime à une personne vulnérable de sexe féminin. Cela ne se justifie pas plus dans la mesure où, non seulement, le post-test nous a permis de constater que bon nombre d'élèves, filles et garçons, avait réalisé que cela pourrait leur arriver, mais aussi, parce qu'en début de film, c'est un jeune garçon qui se fait menacer.

Certes, nous avons constaté, dans le post-test, que la trousse de sensibilisation au taxage donnait de bons résultats. Mais, il s'agit d'un outil à mener avec précautions. Celui-ci ne présente, pour qui souhaite l'utiliser auprès de ses jeunes, qu'un point de départ pour aborder le problème du taxage. Il ne faut pas s'arrêter à l'animation. Il est indispensable de poursuivre en récupérant les informations que certains élèves ont pu livrer. Suite à cela, une structure doit être mise en place à titre de filet de sécurité. Des personnes-ressources devront être disponibles pour accueillir les élèves qui seraient prêts à se confier. Pour encourager la dénonciation, les jeunes ont besoin de savoir que des adultes sont disponibles pour les écouter, de savoir vers qui se tourner. Et pour qu'ils continuent à croire que la dénonciation sera suivie d'effets, un processus de justice interne à l'école, comme la médiation, est souhaitable car un tel mécanisme est plus proche d'eux et le résultat plus immédiat.

Concernant cette relation avec les adultes, nous avons été heureux de constater, au cours des animations, que les élèves avaient établi un lien de confiance avec les policiers. Sur ce point, beaucoup plus de répondants, au post-test, ont dit qu'ils dénonceraient le taxage à la police. Il est, effectivement, important de travailler au niveau de la confiance dans ce genre de relation entre le jeune et l'adulte, d'autant plus que plusieurs de nos résultats nous ont indiqué que les parents étaient souvent des interlocuteurs privilégiés par les jeunes. Il est donc important de travailler de

pair avec eux pour obtenir de meilleurs résultats. À ce sujet, nous tenons à mentionner qu'une des classes interrogées a complété le post-test à la maison avec leurs parents. Nous trouvons cette initiative fort intéressante dans la mesure où celle-ci permet aux parents d'avoir connaissance des messages qui ont été véhiculés à leurs enfants et d'en faire un suivi approprié.

Concernant l'animation en tant que telle, une des enseignantes rencontrées avait préparé des affiches sur lesquelles figuraient les messages importants à retenir, tels que la tolérance zéro, la dénonciation ou la responsabilité des jeunes. Les affiches sont restées exposées dans la classe, même une fois l'animation terminée. Nous avons trouvé cette démarche très positive et nous encourageons vivement les personnes intéressées à l'adopter.

Pour ce qui est des suggestions sur la trousse elle-même, nous suggérons de supprimer, lors de l'animation, l'étape pendant laquelle les élèves se retrouvent en petits groupes pour répondre aux questions du guide. Ceci nous apparaît être une perte de temps dans la mesure où les réponses des élèves aux questions sont généralement spontanées et ne nécessitent donc pas de temps de préparation.

Notre seul regret est de ne pas avoir procédé à des rencontres avec les animateurs quelques semaines après le post-test afin de voir si la trousse avait suscité chez certains élèves des démarches personnelles de dénonciation.

En définitive, nous avons très peu d'améliorations à proposer concernant l'outil car son utilisation, dans le cadre de notre étude, nous a démontré qu'il avait les capacités de susciter chez les élèves des changements positifs dans leur réflexion et de leur montrer des pistes de solutions face au délicat problème du taxage. L'important consiste à ce que la trousse ne soit pas considérée comme une fin en soi.

ANNEXE 1
PRÉ-TEST

ANNEXE 2
POST-TEST

BIBLIOGRAPHIE